



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024-2030

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2024



TABLE DES MATIERES

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Quimper	4
Présentation	4
Chiffres clés du Conservatoire	6
<i>Bassin de population et fréquentation.....</i>	<i>6</i>
<i>La structure.....</i>	<i>6</i>
<i>Les instances internes de l'établissement.....</i>	<i>6</i>
<i>L'équipe.....</i>	<i>7</i>
Les enjeux de territoire.....	9
Les publics de l'établissement	10
<i>Les publics inscrits.....</i>	<i>10</i>
<i>Les publics non inscrits.....</i>	<i>11</i>
Le conservatoire de Quimper à l'heure de l'écriture de ce projet.....	12
Chapitre 1 : Le Conservatoire dans son territoire	13
En interne	13
<i>Le Conservatoire, service public municipal</i>	<i>13</i>
<i>Lieu de vie artistique et de création</i>	<i>13</i>
En externe.....	14
<i>Un lieu d'enseignement et de vie.....</i>	<i>14</i>
<i>Etablissement de coopération au bénéfice de la population</i>	<i>14</i>
<i>Un lieu accessible, facile à comprendre</i>	<i>15</i>
Chapitre 2 : Le Conservatoire, établissement d'affirmation des droits culturels.....	16
Un établissement ouvert à tous	16
Projets inclusifs et handicap	17
La place des réseaux.....	17
Espace de documentation	18
Les interventions en milieu scolaire	18
Chapitre 3 : Lieu d'innovation pédagogique.....	19
Cadre général	19
<i>Lieu d'expérimentation, de questionnement</i>	<i>19</i>
<i>Parcours du spectateur.....</i>	<i>20</i>
<i>Eveil-initiation.....</i>	<i>20</i>
Par départements.....	21
<i>Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM).....</i>	<i>21</i>
<i>Interventions en milieu scolaire</i>	<i>21</i>
<i>Formation musicale</i>	<i>22</i>
<i>Jazz</i>	<i>23</i>
<i>Musiques traditionnelles.....</i>	<i>23</i>
<i>Art Dramatique.....</i>	<i>24</i>
<i>Voix.....</i>	<i>25</i>
<i>Cordes.....</i>	<i>25</i>
<i>Vents.....</i>	<i>26</i>
<i>Polyphoniques.....</i>	<i>27</i>

Annexes	28
Annexe 1 : Evaluation du Projet d'établissement 2016-2021 du CRD de Quimper	28
<i>Rappel du contexte d'écriture du projet d'établissement et comparatif avec la situation actuelle</i>	28
<i>Evolution des effectifs</i>	28
<i>Evolution du profil socio-économique des usagers</i>	29
<i>Elèves en situation de handicap.....</i>	29
<i>Tendance globale.....</i>	30
<i>Le niveau des élèves.....</i>	31
<i>Les actions hors les murs</i>	32
<i>Evaluation des objectifs</i>	33
<i>Conclusion.....</i>	36
Annexe 2 : Plan d'action du Projet d'Etablissement 2024-2030.....	37

PRESENTATION

Le Conservatoire Musique Théâtre de Quimper est un établissement public de la ville de Quimper classé par l'Etat en Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD).

Etablissement de la ville de Quimper, le Conservatoire s'insère pleinement dans l'action municipale.

La Ville de Quimper agit comme opérateur culturel grâce à ses services qu'elle gère en direct, et participe au développement artistique de son territoire, ainsi qu'aux actions de médiation culturelle en faveur des habitants et visiteurs du territoire, par ses établissements et son soutien aux acteurs culturels quimpérois.

Ainsi, l'action de la Ville de Quimper, dans le champ culturel, recouvre plusieurs dimensions : la préservation et valorisation du patrimoine, la diffusion et la création, l'enseignement, la transmission et l'éveil, entrecroisant aussi les domaines de l'éducation, de la solidarité, de l'urbanisme et du tourisme.

Depuis 2021, la Ville de Quimper a renouvelé son engagement pour la culture, le patrimoine et les arts et a opté pour un schéma d'orientation culturelle pour la période 2021-2031, décliné en quatre pôles et priorités :

- Le pôle Max Jacob avec le développement des services publics culturels de proximité, le spectacle vivant, les musiques actuelles, la culture bretonne et l'éveil artistique,
- Le pôle des Ursulines avec un engagement pour les médias, l'innovation, les arts visuels et la création,
- Le pôle Centre-ville, investi pour la conservation et la valorisation des patrimoines, ainsi que le soutien à l'économie de proximité et l'attractivité,
- Le pôle Cornouaille, espace d'expérimentation pour l'éducation artistique et l'ingénierie culturelle.

Aussi, une attention particulière est portée aux projets :

- Soutenant le développement des publics, le bénévolat des jeunes et l'émergence artistique,
- Développant une programmation exigeante, de qualité et accessible au plus grand nombre,
- Favorisant la permanence artistique et la dynamique collective, entre acteurs et avec la collectivité,
- Participant de l'ancrage territorial des structures culturelles, et jouant l'attractivité du territoire.

Considérant que la réalisation du projet nécessite un engagement de soutien sur la durée, la Ville de Quimper a choisi de décliner son ambition au travers d'un projet d'établissement pour son Conservatoire.

Son projet global répond à ce titre à des critères établissant les conditions de son action pédagogique, artistique, culturelle et éducative. Il dispense deux spécialités, musique et art dramatique, dans les trois cycles de formation des amateurs et assure le cycle d'orientation professionnelle, sanctionné par le DEM (diplôme d'études musicales). L'enseignement des instruments de l'orchestre symphonique, des pratiques collectives instrumentales, des musiques traditionnelles, des pratiques vocales comprenant

un cursus voix pour les enfants et la mise en place de classes à horaires aménagés font partie de ses obligations réglementaires.

En tant qu'établissement municipal, il ambitionne de développer :

- Une offre d'enseignement artistique spécialisé en musique et en théâtre
- Des actions sur le territoire en lien avec le milieu scolaire
- L'accès aux publics défavorisés aux actions de l'établissement
- Une diffusion artistique diversifiée, correspondant aux différentes disciplines enseignées
- Un soutien accru envers les amateurs du territoire
- Des projets pédagogiques en lien avec les acteurs culturels du territoire
- Une vision pédagogique innovante, basée sur la notion de service public, correspondant au schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture

Dans le cadre de ses missions de service public, il doit veiller à garantir à tous les publics une égalité d'accès et assurer un maillage territorial de ses actions et de ses partenariats.

CHIFFRES CLES DU CONSERVATOIRE

BASSIN DE POPULATION ET FREQUENTATION

⇒ **Bassin de population :**

- 63 405 habitants pour la ville de Quimper
- 100 412 à l'échelle de Quimper Bretagne Occidentale (QBO)

⇒ **Augmentation du nombre d'élèves inscrits** au Conservatoire durant les dernières années :

2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
590	653	672	700*

*Pour l'année 2023-2024 : chiffre actualisé au 22/12/2023. Présence d'une liste d'attente de 179 préinscrits à cette date.

LA STRUCTURE

⇒ **Budget :**

Budget 2022 (compte administratif) : 1 805 330 euros (hors fluides, investissement et maintenance du bâtiment).

⇒ **Les financements**

- Ville de Quimper : 83,8 %
- L'Etat : 5,2%
- Le département : 1,7%
- Les droits d'inscriptions : 9,2 %

⇒ **Les locaux :**

- Un site d'enseignement et centre administratif : 5-7 rue des Douves, 29000 Quimper
 - Accueil ouvert du lundi au samedi en période scolaire selon les horaires suivants :
 - Lundi : 14h00-18h00
 - Mardi : 14h00-18h00
 - Mercredi : 08h30-12h00 et 14h00-18h00
 - Jeudi : 10h00-12h30 et 14h00-18h00
 - Vendredi : 10h00-12h30 et 14h00-18h00
 - Samedi : 10h00-12h30 et 14h00-16h30
 - 22 salles de cours dont une dédiée à l'Art Dramatique (Théâtre)
- Un auditorium : « La Chapelle des Jésuites » située Place Claude Le Coz, 29000 Quimper

LES INSTANCES INTERNES DE L'ETABLISSEMENT

⇒ **Conseil d'établissement** (composition décrite dans le règlement intérieur)

⇒ **Conseil pédagogique** : équipe de direction + conseiller aux études + coordinateurs des départements pédagogiques

⇒ **Equipe du Conservatoire : 39 postes (Equivalent Temps Plein - ETP : 35,7)** dont :

➤ Direction : 4 postes (ETP : 4)

- Directeur : direction générale et pôle pédagogie
- Responsable administratif et financier : pôle administration
- Coordinateur de projets culturels et communication : pôle projets et communication
- Responsable technique : pôle technique

➤ Administration : 3 postes (ETP : 3)

- Accueil
- Scolarité
- Administration générale

➤ Enseignement : 32 postes (dont conseiller aux études) répartis dans 10 départements pédagogiques.

- 16 Professeurs d'Enseignement Artistique (PEA) – ETP : 15 (13 plein temps + 2 temps partiel)
- 16 Assistants d'Enseignement Artistique (AEA) – ETP : 13,7 (12 plein temps + 4 temps partiel)

⇒ **21 disciplines principales** et de nombreux ateliers compléments de cursus, à destination des élèves hors cursus ou à destination des amateurs du territoire.

01/10/2023

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RELATIONS CITOYENNES

DIRECTION DE LA CULTURE
Conservatoire musique et théâtre

Directeur d'établissement d'enseignement artistique

1068 Guillaume Laborde

Technique

Collaborateur technique
1065 Thierry Bergéy

Action culturelle

Collaborateur administratif
1083 Marion Azuelos

Enseignement artistique

Professeur de musique

1063 Thomas Besse (trombone)
1067 Joël Corbet (trompette)
1066 Colin Peigne (cor)
1084 Jean-Pierre Cuisinier (guitare)
1069 Christian Faucheur (bombarde)
1086 Guillaume Fichter (violoncelle)
1070 Jean Yves Herlédan (cornemuse et bombarde)
1092 Hervé Lesvenan (formation musicale)
1075 Christophe Lizere (chant)
1071 Nicole Noel (piano)
1078 Vincent Mascart
1090 Clara Canesse (formation musicale)
1082 Nolwenn Visset (violon)
1087 Anne Aubert Moulin (flûte)
Poste vacant 1685 (bombarde)
Assistant d'enseignement
1064 Yann Cariou (cornemuse écossaise et flûte traditionnelle)

1076 Pierre Dissert (chef de chœur/conseiller aux études)

1085 Patricia Mazé (piano)
1074 Michel Noyelle (clarinette)
1091 Hélène Taburet (formation musicale)
1081 Lucie Saliou (violon)
1080 Nathalie Boulin (accompagnement piano)
1093 Nolwenn Arzel (harpe)
1780 Elias Urbina (tuba)
1781 Frédéric Bargeon-Briet (contrebasse)
1782 Christophe Perves (bombarde)
Poste vacant 1783 (pianiste accompagnateur)
1089 Pauline Chevriot (alto)
1077 Sylvie Paulmier (danse, projets inclusifs)

Musicien intervenant

1096 Gaël Gigueley
1079 Kevin Le Bars

Professeur Art Dramatique

1088 Ekaterina Ogorodnikova Larvor

Administration

Responsable d'une unité
1044 Léna Huguet
Assistant administratif
1095 Ghislaine Le Vaillant
Collaborateur administratif
1072 Yvonne Le Coeur
Accueil
Assistant administratif
Poste vacant 1062

LES ENJEUX DE TERRITOIRE

Concernant l'enseignement de la musique et du théâtre, le département du Finistère compte aujourd'hui 2 Conservatoires classés par l'Etat (le Conservatoire à Rayonnement Régional de Brest et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Quimper), 15 écoles communales ou intercommunales, 1 Etablissement Public de Coopération Culturelle et 17 écoles associatives.

En tant que Conservatoire à Rayonnement Départemental, le Conservatoire de Quimper a donc une responsabilité accrue en qualité de :

- Centre ressource
- Lieu de création et diffusion
- Formation des élèves de haut niveau
- Mise en réseau et facilitation d'actions communes
- Sensibilisation et médiation

De la même manière, le Conservatoire se doit de s'insérer dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques amateurs. Celui-ci, revu en 2022 met en avant :

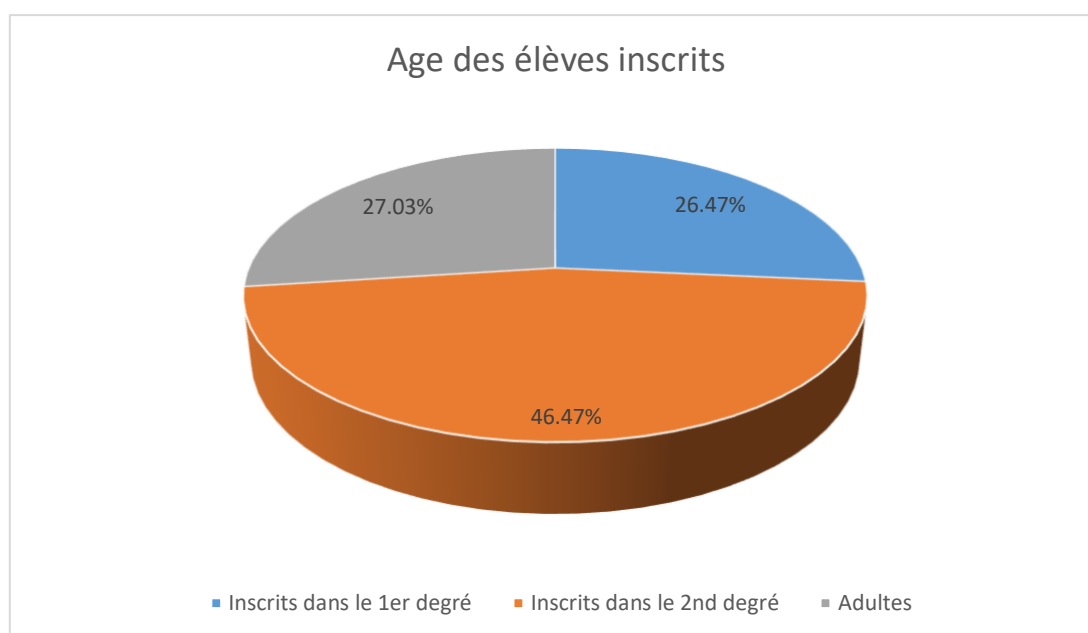
1. Les actions en milieu scolaire, et notamment dans les collèges (y compris les actions favorisant les passerelles avec les structures d'enseignement artistique)
 - a. Éveil et sensibilisation (ateliers, chant choral, découverte instrumentale, concert pédagogique...);
 - b. Actions interdisciplinaires ;
 - c. Processus de création pouvant donner lieu à restitution ;
 - d. Classes à horaires aménagés ;
 - e. Orchestre à l'école, orchestre au collège.
2. Les actions « hors les murs », et notamment dans les structures accueillant les publics relevant des compétences du Département (handicap, grand âge, protection de l'enfance, insertion)
 - a. Cours décentralisés (autres structures culturelles ou sportives, ALSH, les structures de la petite enfance, les EHPAD...);
 - b. Ateliers de découverte et de pratique (IME, foyer de vie, Centres sociaux-culturels, Maisons pour tous ou Maison de quartiers, des prisons, des hôpitaux, des ESAT...);
 - c. Projets en lien avec le spectacle vivant (masterclass, stages de création artistique, ateliers d'improvisation, restitution d'ateliers, projet avec des artistes, ouverture d'un festival...);
 - d. Actions interdisciplinaires ;
 - e. Actions de diffusion (en salle ou dans l'espace public, notamment dans les domaines et musées départementaux)

LES PUBLICS INSCRITS

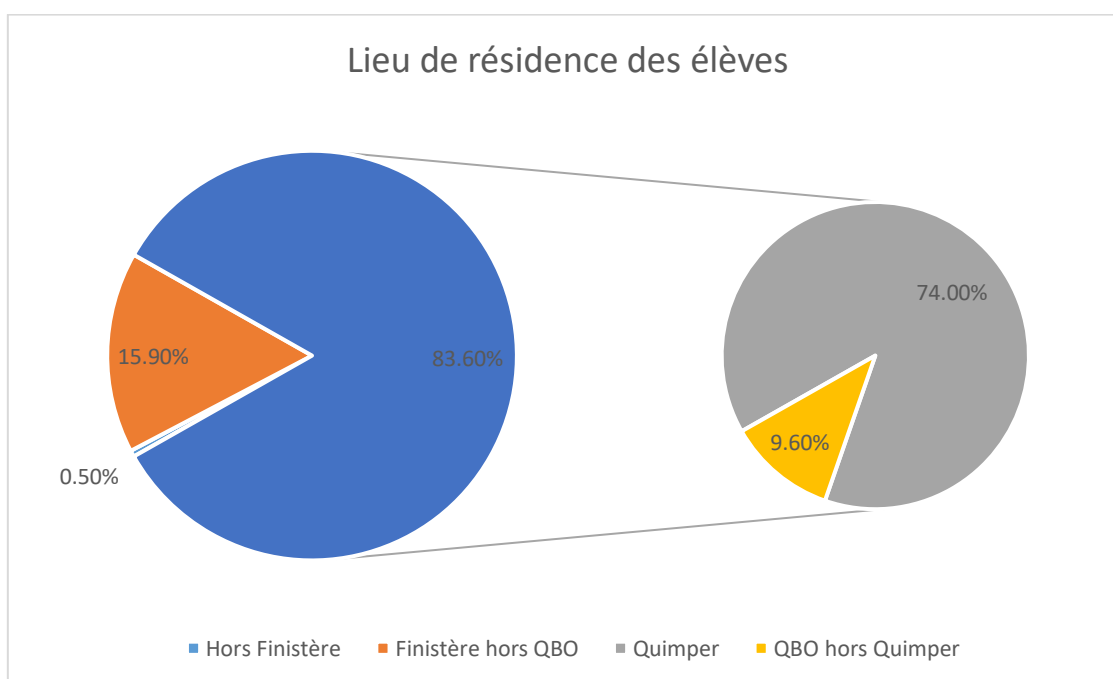
Etablissement placé sous l'autorité de la municipalité, le Conservatoire de Quimper accueille un nombre d'élèves en progression depuis la reprise post-Covid.

A partir des données concernant le public inscrit en 2022-2023, il est à noter que :

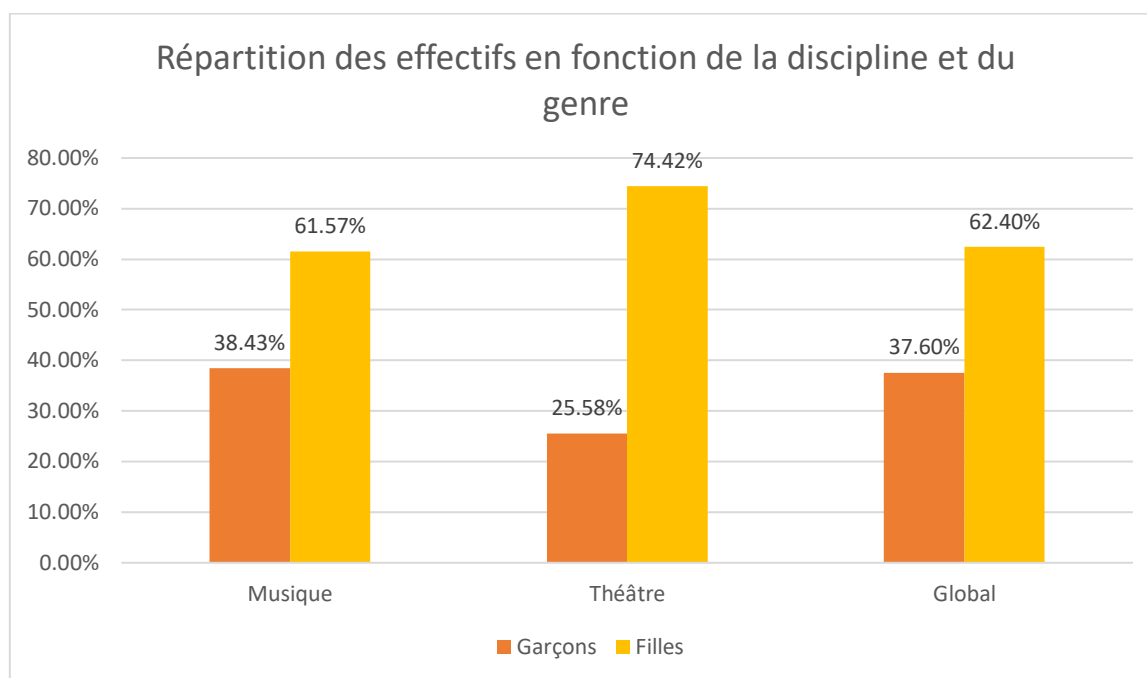
Le public inscrit est majoritairement constitué **d'enfants et d'adolescents (72,97%)**.



Les élèves résident majoritairement dans le bassin de vie du Conservatoire, à savoir le territoire de Quimper Bretagne Occidentale (74% résident à Quimper, 9,6% dans les autres communes de l'agglomération).



Toutes disciplines confondues, le public inscrit est majoritairement féminin (62,4 %), tendance observée dans les Conservatoires de manière générale. Toutefois, les garçons sont particulièrement sous-représentés en théâtre (25,58% des élèves), élément qu'il conviendrait d'analyser.



Il est à noter un manque au niveau de la représentation du public en situation de handicap. La mise en place de dispositifs dédiés fera l'objet d'une priorité dans l'action de ce projet d'établissement.

LES PUBLICS NON INSCRITS

En tant qu'établissement d'enseignement artistique, le Conservatoire de Quimper mène des actions de diffusion grâce aux prestations publiques de ses élèves et aux concerts professionnels à vocation pédagogique. De la même manière, les musiciens intervenants sont présents dans le milieu éducatif et portent l'enseignement artistique au cœur du territoire.

Grâce à ces différents types d'actions, le Conservatoire touche un public en réalité bien plus large que le seul public inscrit. La mise en place de projets inclusifs et solidaires à compter de septembre 2023 doit par ailleurs poursuivre le développement de ce type d'actions afin de s'insérer de manière toujours plus pertinente dans le territoire au bénéfice de la population.

- En cette période post-Covid, il est relativement complexe de considérer les données relatives à l'action culturelle du Conservatoire. A cet effet et afin de s'adapter au nouveau contexte du territoire, il conviendra donc de formuler de nouveaux indicateurs plus en phase avec les politiques territoriales, les nouveaux enjeux de l'enseignement artistique spécialisé.

Après une période d'instabilité liée aux deux vacances du poste de directeur survenues durant les années 2020-2021 et 2022-2023, les équipes du Conservatoire de Quimper sont ressorties pleinement mobilisées de cette épreuve. La conscience de la nécessité d'aller de l'avant comme le souhait de développer de nouveaux dispositifs ont permis aux équipes de développer une inventivité qu'il convenait, au moment de l'arrivée du nouveau directeur, de mettre en œuvre sans attendre l'écriture de ce nouveau projet d'établissement.

A cet effet, durant l'année scolaire 2022-2023 ont été créées de nouvelles disciplines enseignées (contrebasse, tuba...), une réorganisation de l'équipe administrative et de l'équipe de direction a pu être menée et une enseignante a pu être positionnée sur un rôle de référente handicap, chargée de projets inclusifs et solidaires.

Ces nouvelles missions visent à créer des actions en lien avec les structures traitant du handicap et du grand âge, avec les hôpitaux etc.

De la même manière, une nouvelle offre de parcours personnalisés a été mise en œuvre afin de permettre aux amateurs du territoire d'accéder au Conservatoire.

Enfin, l'établissement recherche une stabilité au niveau de l'ensemble de ses équipes comme de ses usagers. Cela conduit à deux projets :

1. La construction d'une programmation artistique à vocation pédagogique visant à remettre l'artistique au cœur de la pédagogie de l'établissement via la pratique des élèves comme des professeurs ;
2. L'organisation d'une réflexion approfondie sur le parcours de l'élève au Conservatoire, notamment autour des notions d'engagement au sein d'un parcours en tant qu'élève ou parent d'élève et de parcours du spectateur.

Compte tenu du contexte global de l'établissement, au regard des commandes politiques comme de l'évaluation du projet d'établissement précédent, plusieurs priorités se dégagent :

- Renforcer l'accessibilité du conservatoire via l'amélioration de la prise en charge des publics en situation de handicap ;
- Renforcer la position du Conservatoire vis-à-vis de ses partenaires afin d'en faire un élément central de l'enseignement artistique sur le territoire ;
- Replacer le Conservatoire comme un service public de la ville et améliorer la connaissance de son action en interne comme en externe ;
- Poursuivre le développement pédagogique de la structure afin de garantir un accompagnement toujours plus adapté des amateurs du territoire tout en garantissant la possibilité de préprofessionnalisation des élèves aspirant à une poursuite d'études ;
- Développer la notion de parcours de l'élève dans le projet pédagogique global du Conservatoire afin de garantir un enseignement complet permettant la formation d'artistes autonomes.

LE CONSERVATOIRE, SERVICE PUBLIC MUNICIPAL

Le Conservatoire de Quimper est un service municipal d'enseignement artistique. A ce titre, il se doit de répondre aux commandes politiques et de respecter les textes cadres. Il se doit également de s'insérer dans les projets de la ville, d'être identifié en tant qu'établissement municipal, et de travailler en liens étroits avec les autres services. Ses actions se doivent également d'être concertées avec les acteurs locaux afin de gagner en efficacité. De la même manière, la charte graphique actuelle du Conservatoire, concentrée uniquement sur le noir et le rouge provoque visuellement un éloignement par rapport à la ville de Quimper dont les documents sont plus basés sur le bleu.

Afin d'améliorer la situation en vue d'une optimisation du Conservatoire, il conviendra donc de :

- ❖ Insérer de manière plus systématique le Conservatoire dans les programmations et actions des autres établissements de la ville, notamment culturels ;
- ❖ Proposer davantage de projets co-portés par les autres acteurs culturels du territoire ;
- ❖ Repenser une charte graphique tendant vers celle de la ville afin de faciliter l'identification en tant qu'établissement municipal. De la même manière, associer de manière systématique le logo de la ville à celui de l'établissement ;
- ❖ Améliorer la communication entre les agents de l'équipe comme avec ceux des autres services.

LIEU DE VIE ARTISTIQUE ET DE CREATION

En tant que lieu d'enseignement artistique, un Conservatoire a pour mission principale la transmission de la pratique de l'art vivant et, plus spécifiquement dans le cas du Conservatoire de Quimper, de la musique et du théâtre. Cet enseignement passe par plusieurs aspects importants de la vie artistique : la pratique individuelle et collective, la réalisation de projets, être spectateur.

Pour cette raison, le Conservatoire doit développer sa programmation artistique en envisageant différemment le lien partenarial, en envisageant lors de la programmation de sa saison une série d'actions sur le territoire en lien avec les acteurs locaux (municipaux ou associatifs). Ceci permettra de répondre tant aux missions de diffusion que de médiation et sensibilisation.

A cet effet, le Conservatoire pourra :

- ❖ Construire une saison artistique en lien avec les acteurs du territoire et associer à toute prestation des actions de médiation et sensibilisation ;
- ❖ Optimiser les indicateurs permettant d'évaluer les actions ainsi que leur pertinence au regard des missions de l'établissement ;
- ❖ Être en capacité d'initier des projets multi-partenariaux visant à une sensibilisation plus large de la population ;
- ❖ Etude de faisabilité concernant la transformation de la salle Le Penven en plateau de répétition et salle d'audition.

UN LIEU D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE

En tant qu'établissement d'enseignement artistique, le Conservatoire est donc une école de musique et de théâtre. Il est de ce fait important de veiller à ce que l'environnement de l'établissement soit favorable à des activités d'enseignement tant dans l'ambiance générale qu'en termes de température.

Il convient de rappeler que cet enseignement est facultatif et que la sensation de bien-être dans le bâtiment est donc une des conditions qui permettra aux familles d'envisager une présence à long terme dans la structure. Il est à relever que les locaux du Conservatoire sont une grande qualité de l'établissement mais que l'aspect décoration est en revanche peu présent. A cet effet, la réalisation des jardins du conservatoire est déjà un progrès très significatif mais il reste toutefois d'autres points d'améliorations :

- ❖ Rendre les locaux plus conviviaux via notamment l'emploi de couleurs plus diversifiées et en sortant des couleurs pouvant être perçues comme « agressives » ;
- ❖ Donner envie de venir au conservatoire via la création d'un climat de convivialité, la présence d'équipements permettant de répondre aux besoins de chacun (fontaine d'eau notamment...) ;
- ❖ La mise en place du tri sélectif ;
- ❖ Faire une étude au niveau thermique de la Chapelle des Jésuites plus connue dans le conservatoire sous le nom de « auditorium » afin d'optimiser le fonctionnement en vue de garantir la salubrité des activités pédagogiques comme de diffusion artistique.

ETABLISSEMENT DE COOPERATION AU BENEFICE DE LA POPULATION

En tant qu'établissement public, le Conservatoire doit être accessible à l'ensemble de la population. L'état des lieux préalable à l'écriture de ce projet d'établissement a mis en évidence certains manques :

- L'accueil des personnes en situation de handicap ;
- L'accueil des publics désireux de bénéficier de l'enseignement au Conservatoire sans pour autant rentrer dans le cadre d'un cursus.

Afin de pallier à ce manque, le Conservatoire a mis en place en septembre 2023 deux possibilités d'aménagements : l'adaptation de parcours, permettant aux publics en situation de handicap de suivre un cursus et le parcours personnalisé, qui permet aux amateurs désireux de bénéficier des enseignements du Conservatoire sans suivre un cursus complet de s'inscrire sur la base d'un contrat d'apprentissage.

En parallèle, des projets inclusifs sont en cours de construction en lien avec les établissements gérés par le CCAS de la ville de Quimper. De la même manière, concernant la programmation artistique, un rendez-vous a été fixé au printemps avec les milieux associatifs du territoire de Penhars (quartier prioritaire de la politique de la ville) afin de positionner la programmation 2024-2025 directement en phase avec les besoins du territoire. L'idée étant de permettre une sensibilisation et une accessibilité de la population de ce secteur géographique souvent absente des événements de l'établissement.

Ces actions, initiées en ce début d'année scolaire 2023-2024 illustre les actions mises en place pour répondre rapidement au manque actuel. Il reste toutefois à mener à bien ces idées via :

- ❖ La pérennisation des rendez-vous préparatoires en lien avec les acteurs du territoire et l'application des idées en résultant ;
- ❖ La mise en regard de la programmation du Conservatoire avec la programmation des scènes locales afin de créer une homogénéité permettant de mutualiser des actions ;
- ❖ L'intégration des partenaires autres que ceux de l'éducation nationale au conseil d'établissement afin de créer du lien au sein d'une instance importante de l'établissement ;
- ❖ La préférence pour une programmation « mobile » visant à sortir du centre-ville et à être présent sur l'ensemble du territoire et, en particulier, dans les quartiers définis comme prioritaire par la politique de la ville.

UN LIEU ACCESSIBLE, FACILE A COMPRENDRE

Le Conservatoire est un service public et se doit, en conséquence, d'étendre son activité au plus grand nombre tout en garantissant la plus haute qualité de service.

Cette dernière mention imposant des effectifs raisonnables au sein des différents cours, il apparaît que des listes d'attentes se forment chaque année et que l'absorption de l'ensemble des inscrits n'est pas possible à réaliser.

A ce jour, d'après les remontées des familles et des demandes d'explications reçues, il apparaît que la compréhension du fonctionnement pédagogique n'est pas toujours évidente malgré les supports de communication existants. Le contenu des parcours ne semble pas toujours clair, en dépit des brochures existantes. Le règlement des études est quant à lui trop ancien pour répondre aux interrogations. Il devra d'ailleurs être réécrit intégralement suite à la parution du nouveau schéma d'orientation pédagogique le 18 septembre 2023 afin de le faire correspondre à ces nouvelles indications.

De la même manière, la signalétique au sein de l'établissement ne correspond plus depuis quelques années à la disposition effective des bureaux administratifs. La numérotation des salles n'est pas toujours la même entre le plan et la porte de la salle, ce qui peut parfois perdre des usagers ne connaissant pas les lieux.

Afin de répondre à cette préoccupation, il est nécessaire de mettre en œuvre les actions suivantes :

- ❖ Réécrire un règlement des études précisant les parcours possibles dans l'établissement, établissant les critères d'admission, les implications pédagogiques d'une inscription au Conservatoire ;
- ❖ Concevoir des supports d'information pour un premier niveau d'information optimisé au niveau de l'accueil ;
- ❖ Repenser la signalétique au sein de l'établissement et saisir l'opportunité de la rendre mixte ;
- ❖ Concevoir des supports de communication également en français « FALC » (Facile A Lire et à Comprendre) ;
- ❖ Simplifier la mise en relation entre les professeurs et les parents d'élèves ;
- ❖ Mettre en place un interlocuteur pédagogique dédié à temps plein (conseiller aux études) ;
- ❖ Qualifier l'accueil.

CHAPITRE 2 : LE CONSERVATOIRE, ETABLISSEMENT D’AFFIRMATION DES DROITS CULTURELS

UN ETABLISSEMENT OUVERT A TOUS

En tant qu’établissement d’enseignement artistique, le Conservatoire a vocation à s’adresser à l’ensemble des publics et à former des artistes épanouis qui garderont le plaisir de pratiquer une fois leur apprentissage terminé au sein de l’établissement. A cet effet, le conservatoire garantit l’accès à ses propositions pédagogiques à l’ensemble des quimpérois par la mise en place d’une tarification basée sur le quotient familial. De récentes modifications visant à une péréquation au profit des classes populaires témoignent du souhait de la collectivité de poursuivre cette démarche volontariste. De la même manière, afin de favoriser l’aspect social et collectif de la pratique artistique, l’équipe du Conservatoire positionne la pratique collective comme étant au cœur de ses enseignements et des projets de l’établissement.

Comme l’indique le SNOP du 18 septembre 2023 :

Lieux d’apprentissages de l’art par l’art, les Conservatoires ont vocation, au titre de cette mission de service public, à assurer un rôle de sensibilisation, d’orientation et de conseil, en éclairant les élèves sur les compétences transversales que la pratique artistique permet de développer, et sur la manière dont celles-ci peuvent contribuer à leur développement individuel. Ils accompagnent dans la réalisation de leur projet professionnel les élèves particulièrement motivés, exprimant le désir de s’orienter vers un métier artistique.

En effet, au-delà de la formation de futurs professionnels qui composent une minorité des élèves présents dans la structure, le Conservatoire se positionne en faveur de la formation d’amateurs qui seront en mesure de faire rayonner le spectacle vivant sur le territoire.

Pour cette raison, si la formation des futurs professionnels est, et doit rester, un des axes de travail des enseignants, le développement de l’offre à destination des amateurs du territoire doit être renforcée pour les années à venir. Divers ateliers ont déjà été créés à cet effet durant les dernières années visant à l’érudition ou à des pratiques collectives. Cependant, afin d’ouvrir davantage l’établissement, il conviendra d’imaginer d’autres formes telles que l’accompagnement de groupes préexistants, la mise en place de dispositifs de conseils...

Il est également à noter que l’apprentissage musical peut parfois être freiné par le coût financier des instruments de musique. Le conservatoire se doit donc de poursuivre le développement de son parc instrumental visant à faciliter l’accès à un instrument de musique pour les élèves ne pouvant en financer l’achat. Le conservatoire doit également développer son offre autour de la voix, seul instrument dont chacun est doté à la naissance et dont l’apprentissage ne provoque aucun surcoût à charge de la famille au-delà de l’achat des partitions.

Durant la période de validité de ce projet, l’établissement poursuivra les objectifs suivants :

- Poursuivre la démarche d’ouverture d’ateliers à destination des amateurs du territoire ;
- Mettre en place une dynamique d’accompagnement des amateurs allant au-delà du « simple cours » ;

- Travailler une procédure de prêts de locaux visant à faciliter l'accès à un lieu de répétition, sous réserve de la compatibilité avec l'activité du Conservatoire comme de ses moyens humains et techniques ;
- Entamer une réflexion sur la mise en place de parcours spécifiques prenant en compte les différents profils d'amateurs. En conséquence, requestionner ce qu'est être un amateur, la place de ceux-ci dans le paysage artistique local et le rôle du Conservatoire dans ce contexte ;
- Concernant les amateurs inscrits en parcours au Conservatoire : prise en compte de la pratique extérieure dans le plan de formation ;
- Poursuite de la politique de rénovation du parc instrumental et développement de celui-ci dans les disciplines les plus récentes ;
- Poursuite du développement des enseignements vocaux.

PROJETS INCLUSIFS ET HANDICAP

Dans la continuité de sa démarche d'ouverture à l'ensemble des publics, le Conservatoire s'est doté en 2023 d'un référent handicap et d'un professeur de danse chargé de projets inclusifs et solidaires.

Si la mise en place de ce poste est déjà un message positif, il appartient désormais de développer l'action de l'établissement via la création d'une offre adaptée aux besoins du territoire et de ses publics.

En effet, ce poste n'ayant pas d'équivalent au Conservatoire, il lui appartient de construire le fonctionnement afin de garantir la pertinence des actions, la qualité des interventions ainsi que la diversité des contenus en fonction du public concerné. A cet effet, la mise en place se fera sur l'année scolaire 2023/2024 pour aboutir, dès septembre 2024 sur un panel d'offre à destination des établissements publics du territoire.

Si, à l'heure actuelle, ces projets se dérouleront principalement autour de la danse, l'extension autour de la musique et du théâtre sera envisagée en fonction des besoins et des capacités de l'établissement.

LA PLACE DES RESEAUX

Etablissement à l'activité très diversifiée, le Conservatoire est composé de départements pédagogiques. La nature des activités de chacun de ces départements les amène à créer leurs propres réseaux et à mener des actions très différentes les uns des autres.

Il est toutefois à noter, à ce jour, un écart important entre certains départements qui ancrent leurs actions dans des relations partenariales de manière quasi systématique et d'autres qui travaillent beaucoup plus en interne.

Afin de renforcer la cohérence dans le fonctionnement de l'établissement à l'égard des partenaires, comme d'enrichir l'offre pédagogique à destination de nos élèves, l'établissement devra, durant ce projet d'établissement, créer une dimension partenariale dans l'ensemble de ses départements pédagogiques et garantir que l'ensemble des élèves du Conservatoire bénéficient de l'action en résultant. Ces actions pourront prendre la forme de :

- ❖ Masterclass ou formations
- ❖ Rencontres avec des artistes présents dans les programmations locales
- ❖ Stages ou interventions ponctuelles
- ❖ Diffusion ou médiation préalable à une action de diffusion
- ❖ Prêts de locaux
- ❖ Projets coconstruits à vocation pédagogique.

ESPACE DE DOCUMENTATION

Depuis de nombreuses années, le conservatoire s'est constitué un fonds tant en partitions de musique qu'en livres (théâtre) ou autres ressources spécialisées. La gestion de ce fonds est aujourd'hui complexifiée par l'absence de personnel en mesure d'inventorier et tenir à jour un état des lieux en temps réel. De ce fait, la documentation est aujourd'hui limitée à une utilisation interne et est rarement mise à disposition des amateurs qui en feraient la demande.

Afin de pleinement exploiter la documentation et de répondre au besoin en ressources documentaires du territoire, un travail en lien avec le réseau des médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale est à envisager. En effet, en tant que professionnelles, les médiathèques possèdent le matériel, les logiciels et les compétences propres à la conservation et au suivi de la diffusion de la documentation.

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Parce que la culture est l'affaire de tous et que chacun doit y avoir accès indépendamment de son milieu social ou de son quartier de résidence, le conservatoire se doit d'apporter ses compétences dans le lieu regroupant l'ensemble des enfants : l'école.

L'apprentissage de la musique et du théâtre permettent d'élargir les horizons culturels des individus, leur permettant en cela de multiplier leurs moyens d'expression, de renforcer leur autonomisation et de développer un esprit critique. Le conservatoire apporte donc, en tant qu'établissement d'enseignement artistique spécialisé, sa contribution dans cet enseignement via la mise à disposition des établissements scolaires de musiciens intervenants.

Ces intervenants, musiciens spécialistes, sont des ambassadeurs du conservatoire et garantissent l'accès à la musique dite « classique » à l'ensemble des écoles en faisant la demande.

Nous pouvons cependant constater à ce jour que le nombre d'école demandant des interventions en milieu scolaire avait cessé de se développer depuis plusieurs années. Les différents échanges ont pu montrer que, outre les difficultés liées au COVID, la complexité administrative de la procédure d'appel à projets du conservatoire était à l'origine de l'arrêt de ce développement.

Afin de poursuivre ce développement, le conservatoire initiera les actions suivantes :

- ❖ Echange avec les écoles primaires de la ville afin de simplifier les procédures d'appel à projet
- ❖ Elargissement du nombre d'école bénéficiant d'interventions en milieu scolaire afin de davantage diffuser la sensibilisation artistique dans la ville.

CHAPITRE 3 : LIEU D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

CADRE GENERAL

En tant qu'établissement classé par l'Etat dans les disciplines Musique et Théâtre, le Conservatoire répond au Schéma d'Orientation Pédagogique du ministère de la culture.

Suite à la publication en septembre 2023 d'un Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP), il sera nécessaire de procéder à des modifications de fonctionnement permettant une mise en conformité avec ce nouveau texte. Ce sera un des objets principaux du travail du conseil pédagogique durant l'année scolaire 2023/2024.

Le nouveau SNOP mettant en avant la notion de parcours, une première réflexion sera organisée autour du parcours de l'élève au sein du conservatoire. A travers ces notions seront abordées les différents points clés de la formation de l'élève :

- La formation pratique ;
- La formation théorique, analytique, historique ;
- La formation du spectateur.

L'idée générale étant de former des artistes autonomes, il conviendra de continuer à s'assurer que chaque élève inscrit au conservatoire bénéficie de l'ensemble de ces champs d'enseignements.

Le Conservatoire de Quimper accueille actuellement plus de 650 élèves. Il convient en conséquence de disposer d'outils de suivi efficaces et pertinents sur la durée. A ce titre l'établissement travaillera prochainement à :

- ❖ Une optimisation du dossier de l'élève visant à :
 - Poursuivre le référencement des projets et autres échéances auxquelles participe l'élève ;
 - A notifier son parcours du spectateur.
- ❖ Pleinement associer l'élève dans la conception de son parcours afin que celui-ci en soit acteur et non consommateur.

LIEU D'EXPERIMENTATION, DE QUESTIONNEMENT

La recherche pédagogique comme le fait de se questionner au quotidien pour toujours améliorer son enseignement sont des actions essentielles du métier d'enseignant. A ce titre, il est essentiel que les équipes pédagogiques disposent d'un cadre favorisant les réflexions, le partage entre collègues et qu'une émulation puisse exister.

Dans cette optique, le conservatoire travaillera à l'ouverture d'ateliers interdisciplinaires visant à étendre le champ des actions pédagogiques possibles. Cette recherche d'innovation se fera dans le respect du SNOP et dans le but d'améliorer l'enseignement au bénéfice des élèves de l'établissement comme des amateurs du territoire.

PARCOURS DU SPECTATEUR

Afin de faciliter la formation du spectateur, le parcours du même nom sera repensé et optimisé de manière à ce que chaque élève présent dans la structure ait la possibilité de bénéficier de la riche programmation du territoire.

A cet effet, une réflexion sera menée relativement aux répercussions financières pour l'accès aux spectacles. La tarification du Conservatoire de Quimper fait aujourd'hui l'objet d'une grande vigilance afin que l'aspect financier ne soit pas un frein pour l'accès aux études. Il importera qu'il en soit de même pour l'accès aux spectacles.

Pour cela, le conservatoire commencera dès l'année scolaire 2023-2024 à :

- ❖ Réfléchir en lien avec les partenaires et l'équipe pédagogique sur les dispositifs permettant la faisabilité de ces facilitations ;
- ❖ Inciter les familles à assister aux spectacles afin que la culture soit une dimension familiale et non pas individuelle.

EVEIL-INITIATION

Point de départ de l'enseignement artistique, le parcours éveil-initiation est doté de deux types d'enseignement :

- L'éveil musical
- Parcours découverte instrumental

Via le suivi de ces deux enseignements, les élèves les plus jeunes du Conservatoire accèdent à une première sensibilisation musicale qui se prolonge ensuite via le suivi d'un parcours leur présentant une quantité importante de disciplines instrumentales présentes au sein de l'établissement dans les esthétiques classiques et traditionnelles.

Il est toutefois à noter l'absence de lien avec le département théâtre comme l'absence de rattachement de ces enseignements à un département pédagogique, ce qui peut donner lieu à l'absence de représentation de ce parcours en conseil pédagogique ou dans d'autres instances de réflexion de l'établissement en fonction de l'identité des coordinateurs.

Afin de répondre aux manques générés par cette situation, le Conservatoire mettra en œuvre les actions suivantes :

- ❖ Rattachement de l'éveil-initiation à un département pédagogique existant ;
- ❖ Formation du professeur référent de manière à proposer un éveil musique-théâtre ;
- ❖ Réflexion portant sur le parcours découverte afin d'optimiser son fonctionnement au regard des évolutions des parcours au sein du conservatoire.

PAR DEPARTEMENTS

Le Conservatoire étant structuré en départements pédagogiques possédant chacun son histoire et ses réalités, il importe que les priorités soient posées par département afin de parvenir à une cohérence d'action comme de développement. Cette cohérence dans l'action sera également facilitée par la présence souhaitée dès septembre 2024 d'un conseiller aux études à plein temps et membre de l'équipe de direction. Ce rôle de coordinateur pédagogique et de responsable du suivi des élèves permettra de faciliter la cohérence de l'action des départements dans la mise en œuvre du projet d'établissement.

CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)

Dispositif créé en 2016, la Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) est basée au collège Max Jacob situé dans le quartier de Penhars. Ce dispositif, pensé de manière à correspondre à des actions relevant de l'éducation artistique et culturelle, permet ainsi à une moyenne de 20 nouveaux enfants tous les ans d'accéder gratuitement à une sensibilisation musicale de qualité et à une éventuelle poursuite au Conservatoire ou au lycée via le suivi de l'option ou de l'enseignement de spécialité.

Si ce dispositif fonctionne de manière tout à fait satisfaisante et dans de bonnes relations avec le collège, il apparaît qu'il pourrait s'intégrer davantage dans le SNOF sans pour autant remettre en cause sa volonté d'accessibilité et de sensibilisation artistique. Dans le contexte d'expiration de la convention en juin 2024 et, en conséquence, de la réécriture du projet pédagogique, le Conservatoire mettra en place les actions suivantes en lien avec le collège partenaire :

- ❖ Organisation d'une réflexion générale sur la CHAM, sur ses objectifs généraux, intermédiaires et les moyens de mise en œuvre ;
- ❖ Optimisation des chances de poursuite d'étude des élèves via l'insertion d'enseignement artistique spécialisé dans ce dispositif aujourd'hui davantage centré sur l'EAC ;
- ❖ Insertion du référentiel de compétence du Conservatoire, aujourd'hui insuffisamment présent, via l'utilisation des niveaux présents dans le parcours étude ;
- ❖ Intégration de la notion de parcours de l'élève au niveau de la CHAM comme au niveau du reste du conservatoire ;
- ❖ Intégration pleine et entière des actions de la CHAM aux actions du conservatoire ;
- ❖ Optimisation de la valorisation des actions menées dans ce contexte, valorisation des élèves, des enseignants, du partenariat ;
- ❖ Réflexion sur les actions à mener afin de toucher les écoles primaires du territoire et, ainsi, étendre le rayonnement de ce dispositif.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Aujourd'hui doté de 2 intervenants en milieu scolaire et d'une enseignante de danse chargée de projets inclusifs et solidaires, le département des interventions en milieu scolaire (IMS) étend son action sur une part importante de la ville de Quimper.

En effet, par leur parcours professionnel à la croisée des chemins entre le ministère de la Culture et celui de l'Education Nationale, les intervenants en milieu scolaire assurent trois missions :

- ❖ Missions d'éducation artistique et culturelle

- ❖ Missions de médiations et de développement culturel du territoire
- ❖ Missions de création artistique

En parallèle des actions scolaires, ce département est celui qui porte la création des projets inclusifs et solidaires. A cet effet, vu le déploiement récent de ces activités, le conservatoire mènera les actions suivantes à son égard :

- ❖ Renommer le département de manière à ce que l'intitulé permette de visualiser l'entièreté de son champ d'action ;
- ❖ Développement des projets inclusifs et solidaires et mise en relation de certaines des actions afin de favoriser les liens transgénérationnels ;
- ❖ Renforcement de l'équilibre des missions via la poursuite du développement des actions à des fins de médiation et de sensibilisation ;
- ❖ Renforcement de l'égalité d'accès aux offres du conservatoire. Poursuite de la recherche d'élargissement des publics ;
- ❖ Connexion à l'action culturelle afin de favoriser les actions de médiation, les spectacles scolaires et inclusifs ;
- ❖ Réflexion autour de la forme actuelle de l'appel à projet dans les écoles afin de l'optimiser. Ceci afin d'être en mesure de mettre en place l'ensemble des actions dès le mois de septembre ;
- ❖ Rédaction d'un document établissant des objectifs communs entre la globalité des actions de ce département aux actions très diversifiées ;
- ❖ Optimisation des outils d'évaluation des projets.

FORMATION MUSICALE

La formation musicale est un des carrefours du conservatoire où l'occasion de se retrouver pour établir un socle commun basé sur des apprentissages divers et variés (sensoriels, oralité, écrit, culturels) ayant en ligne de mire l'épanouissement artistique des élèves. Cette situation positionne de fait la formation musicale au centre de la formation puisqu'elle permettra également aux élèves de disposer de tous les outils de lecture, d'écoute et de réalisations relatifs aux différentes esthétiques.

Lieu d'expression et d'épanouissement artistique, il conviendra donc que le conservatoire affirme la place importante de cet enseignement au sein de son parcours tout en poursuivant la démarche d'association à la pratique corporelle, créative, inventive et sensorielle.

Il est également à noter que la diversité des compétences présentes au sein de cette équipe est un des atouts de ce département de par la diversité des ateliers et des pédagogies envisageables.

A cet effet, plusieurs formes ont déjà été pensées et intégrées :

- Enseignement associé au chant choral dans le cursus durant les deux premières années
- Atelier de danse percussive
- Ateliers d'improvisation libre
- Ateliers de composition et d'analyse

Afin de renforcer ces dispositifs, le Conservatoire initiera les actions suivantes :

- ❖ Optimisation du suivi des élèves par rapport au cours de formation musicale, notamment par rapport au suivi des absences ;

- ❖ Dans le cadre de la réflexion globale sur le parcours de l'élève, prise en compte de l'importance de l'adéquation entre les objectifs de formation en FM et ceux des autres départements ;
- ❖ Accompagnement de l'innovation et de l'émulation pédagogique, il conviendra de laisser la porte ouverte à la réflexion sur la forme même de cet enseignement ;
- ❖ Participation à la réflexion sur le parcours de l'élève permettant de mettre en évidence les priorités pédagogiques de l'équipe et de baliser cycle par cycle le déroulement des apprentissages.

JAZZ

Département créé en septembre 2022, le département jazz est aujourd'hui composé d'un seul professeur. Pratique encore confidentielle au sein de l'établissement, le jazz est présent sous la forme d'ateliers, de cours d'instruments spécifiques mais ne fait l'objet d'aucun parcours étude spécifique. Il est à noter que la participation des élèves et du professeur aux programmations de la ville, des partenaires comme des concerts organisés par le conservatoire donne une visibilité non négligeable à ce département en dépit de son effectif encore modeste comme de sa création encore récente.

Devant cette vivacité bien présente, le Conservatoire ne peut rester immobile et se doit de mettre en place les actions suivantes :

- ❖ Etoffer les effectifs via la mise en place de partenariats permettant au département jazz de bénéficier du soutien de structures extérieures (scènes, écoles d'esthétique similaire...). Cela peut se faire via des compléments de formation, l'accueil d'amateurs dans les ateliers etc. ;
- ❖ Réfléchir à la mise en place d'actions de sensibilisation à l'égard de cette esthétique afin que les élèves « classiques » ou « traditionnels » puissent bénéficier d'une sensibilisation au jazz durant leur passage au conservatoire ;
- ❖ Réfléchir à la création d'un parcours étude jazz sur les deux premiers cycles de formation et mise en regard des capacités de l'établissement.

MUSIQUES TRADITIONNELLES

Situé en plein cœur de la Cornouaille, le Conservatoire de Quimper bénéficie d'une forte présence de la musique traditionnelle bretonne au niveau de sa culture locale. De ce fait, le département « musique traditionnelle » bénéficie de son ancrage local comme d'une dimension partenariale extrêmement étoffée. Le dynamisme de ce département comme son implication dans les milieux amateurs confèrent au département musique traditionnelle une grande capacité à engager des actions et, ainsi, à rayonner sur le territoire.

Il est cependant à noter un grand renouvellement de l'équipe au sein de ce département en septembre 2024. Les deux Professeurs d'Enseignement Artistique de ce département partant en retraite, c'est un pourcentage significatif du corps pédagogique qui se verra renouvelé lors de cette période. Il importe en conséquence que le Conservatoire se mobilise pour accompagner ce département dans sa transition.

De la même manière, le contexte dans lequel a évolué le Conservatoire est, depuis quelques années, assez changeant. La tentative d'ouverture de Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur au conservatoire de Brest et le report de l'instruction du dossier d'agrément par l'Etat (toujours à Brest) faute d'un effectif suffisant démontrent que le Conservatoire de Quimper va devoir modifier son positionnement à l'avenir pour plusieurs raisons :

- Le Conservatoire de Brest a été freiné dans son entreprise alors même qu’il disposait d’un effectif nettement supérieur à celui du Conservatoire de Quimper. De plus ce report est survenu alors même que l’ouverture annoncée de ces CPES a généré un phénomène d’aspiration vers Brest des élèves avancés du Conservatoire de Quimper en musique traditionnelle. Le Conservatoire de Quimper doit tirer les leçons de cet événement afin de garantir la pérennité de son cycle d’orientation professionnelle en vue de la mise en place du Diplôme National d’Etudes Musicales.
- Le milieu amateur, très présent sur le territoire, bénéficie aujourd’hui principalement de soutien technique instrumental de la part du Conservatoire. Cependant, bien que la convention étende le partenariat au-delà de cet apport, les partenaires semblent éprouver des difficultés à insérer les autres contenus dans leur fonctionnement. Si la compétence de nos enseignants leur permet de réaliser pleinement cette mission, il demeure que l’enseignement artistique spécialisé ne se cantonne pas à cela et qu’il conviendrait en conséquence de réfléchir en lien avec le milieu amateur sur les autres domaines où le Conservatoire pourrait apporter ses compétences. En effet, la vision des Conservatoires va dans le sens que l’enseignement musical, pour être efficace, se doit d’être global : technique mais également artistique et culturel. Il est donc nécessaire de provoquer une réflexion collective sur ce sujet.

Vu l’ensemble des paramètres à prendre en compte, le Conservatoire mettra en place les actions suivantes :

- ❖ Mise en place d’une réflexion sur la place du Conservatoire au sein du milieu amateur afin de concevoir des dispositifs de soutien actualisés et correspondant à l’évolution de l’enseignement artistique spécialisé ;
- ❖ Bilan de la situation de l’enseignement artistique spécialisé sur le territoire en musique traditionnelle. Ce bilan visera à dresser les perspectives nécessaires à la pérennisation de la présence d’élèves de haut niveau au Conservatoire de Quimper ;
- ❖ Rapprochement du Conservatoire de Brest dans la perspective d’une nouvelle demande d’agrément CPES de cet établissement ;
- ❖ Participer à la réflexion sur le parcours de l’élève permettant de mettre en évidence les priorités pédagogiques de l’équipe et de baliser cycle par cycle le déroulement des apprentissages.

ART DRAMATIQUE

Actuellement composé d’une seule enseignante, le département théâtre prend part à de très nombreux projets de l’établissement comme de projets portés par des partenaires extérieurs. Le parcours étude le concernant prend en charge les élèves allant de l’éveil au 3^{ème} cycle amateur.

Si la forte activité du département, liée à l’énergie de la professeure en charge de cet enseignement, est une force de l’établissement, il apparait cependant que nous approchons du maximum de ce qu’il est possible d’envisager avec les moyens actuels.

Afin de permettre la poursuite du développement de ce département, il serait donc nécessaire de s’interroger de la manière suivante :

- ❖ Dresser un bilan des activités actuellement dédiées au département théâtre et évaluation de l’ensemble des actions :

- Dans le cas d'un bilan positif, renforcement de l'action et étude des possibilités pour les prolonger ;
- Dans le cas de l'observation d'optimisations possibles, recalibrage des moyens alloués de manière à optimiser le fonctionnement du département.
- ❖ Mettre en conformité le département selon le nouveau SNOP (taux d'encadrement, salles, parcours...);
- ❖ Participer à la réflexion sur le parcours de l'élève permettant de mettre en évidence les priorités pédagogiques de l'équipe et de baliser cycle par cycle le déroulement des apprentissages.

VOIX

Doté d'un poste de professeur de chant choral et de direction de chœur, d'un poste de professeur de chant, le département voix est très actif au sein de l'établissement. Impliqué avec le département FM pour le déroulement des cours de 1^{ère} et 2^{ème} année durant le 1^{er} cycle, le département voix touche l'ensemble des élèves musiciens du Conservatoire. De plus, grâce à l'implication du professeur de chant dans le parcours de théâtre, cette présence s'est récemment étendue à l'ensemble des élèves du Conservatoire.

Dans la même dynamique, le département voix a ouvert en 2022 des ateliers de technique vocale accueillant aussi bien des débutants adultes que des amateurs d'un niveau avancé. Ces ateliers sont insérés dans un parcours voix adultes (atelier + FM + chœur) permettant une progression globale visant à acquérir les bases nécessaires à une pratique amateur de qualité.

A ce jour, le département voix voit sa dynamique s'accroître de façon particulièrement significative et a structuré en septembre 2023 son parcours chant enfant en filière voix.

Afin d'accompagner le développement de ce département, le Conservatoire mettra en œuvre durant les années à venir les actions suivantes :

- ❖ Renforcer la création de projets artistiques en incitant les enseignants à les penser en tant qu'actes pédagogiques, assorties à des actions de médiation, de sensibilisation sur le territoire ;
- ❖ Mettre en valeur la volonté de développement des enseignements vers une pratique autonome et de haut niveau ;
- ❖ Participer à la réflexion sur le parcours de l'élève permettant de mettre en évidence les priorités pédagogiques de l'équipe et de baliser cycle par cycle le déroulement des apprentissages ;
- ❖ Etudier sur la mise en place d'une CHAM vocale en lien avec une école primaire ou un collège ;
- ❖ Renforcer la valorisation des projets menés en lien avec la formation musicale ;
- ❖ Mettre en valeur des actions de formation existantes relatives à la direction de chœur ;
- ❖ Renforcer l'atelier de direction de chœur à destination des amateurs du territoire.

CORDES

Doté de 5 enseignants, le département des instruments à cordes est aujourd'hui en recomposition :

Sur 5 postes, seuls 2 enseignants sont toujours dans l'établissement et 3 membres de l'équipe viennent d'être recrutés. Ce renouvellement récent de l'équipe pédagogique a provoqué de la même manière un grand renouvellement au niveau des élèves, beaucoup de « grands » étant partis en même temps que leur professeur.

De fait, le département cordes se trouve en pleine reconstruction de la classe d'alto, d'une des deux classes de violon comme de la classe de contrebasse (fermée il y a quelques années et réouverte en septembre 2022).

Cette situation est toutefois compensée par le dynamisme des deux autres classes (violon et violoncelle). Dans ces deux classes il est possible d'observer un nombre croissant de grands élèves ce qui montre la capacité du département cordes de développer, sur la durée, la formation d'un nombre significatif d'amateurs de haut niveau comme de futurs professionnels. Ce contexte global permet d'envisager une émulation générale du département et par là même de renforcer les dispositifs pédagogiques existant grâce aux idées nouvelles apportées par les enseignants récemment recrutés. Cette émulation pédagogique permettra au Conservatoire de se doter d'un département modernisé et en mesure de porter des projets ambitieux.

Afin de permettre cette évolution favorable, le Conservatoire devra, durant les années à venir :

- ❖ Accompagner la reconstruction du département cordes via des actions permettant aux enseignants de faire connaître les disciplines les moins connues (alto et contrebasse). Aider au développement pédagogique de ces deux classes ;
- ❖ Encourager la création de projets artistiques en incitant les enseignants à les penser en tant qu'actes pédagogiques, assorties à des actions de médiation, de sensibilisation sur le territoire ;
- ❖ Accompagner la volonté de développement des enseignements vers une pratique autonome et de haut niveau ;
- ❖ Participer à la réflexion sur le parcours de l'élève permettant de mettre en évidence les priorités pédagogiques de l'équipe et de baliser cycle par cycle le déroulement des apprentissages.

VENTS

Département ayant vécu de nombreux changements durant les dernières années entre la suppression du hautbois, la réduction du poste de professeur de cor, la redirection d'une part non négligeable des heures de saxophone vers le jazz mais également renforcé par la création d'un poste de tuba, le département des vents est actuellement dans une phase de stabilisation et de consolidation. Les différents changements ont déséquilibré les grands ensembles du Conservatoire ce qui impacte directement la capacité d'action et la pertinence pédagogique.

Il est à noter que le département vents porte la plus grande partie des heures de la CHAM ce qui illustre sa volonté d'engagement au sein du projet de l'établissement et de la collectivité.

A ce titre, afin de permettre à ce département de se reconstruire, le Conservatoire veillera durant les années à venir à mettre en place les actions suivantes :

- ❖ Accompagner la reconstruction du département vents via des actions permettant aux enseignants de faire connaître les disciplines les moins connues (cor et tuba). Aider au développement pédagogique de ces deux classes ;
- ❖ Encourager la création de projets artistiques en incitant les enseignants à les penser en tant qu'actes pédagogiques, assorties à des actions de médiation, de sensibilisation sur le territoire ;
- ❖ Accompagner la volonté de développement des enseignements vers une pratique autonome et de haut niveau ;
- ❖ Participer à la réflexion sur le parcours de l'élève permettant de mettre en évidence les priorités pédagogiques de l'équipe et de baliser cycle par cycle le déroulement des apprentissages ;

- ❖ Permettre au hautbois de continuer à exister au sein de l'établissement malgré la suppression du poste de professeur. A terme, en fonction de la demande, étudier la possibilité de réinsérer des heures dans l'enseignement de cet instrument en fonction des ressources humaines disponibles au sein de la structure.

POLYPHONIQUES

Département composé de professeurs intervenant dans des disciplines extrêmement différentes (piano, accompagnement, guitare...), le département des instruments polyphoniques est notamment caractérisé par l'impossibilité de rejoindre de manière systématique les grands ensembles de l'établissement pour ses élèves. Les instruments mentionnés étant davantage des instruments d'accompagnement ou des instruments solistes, la tendance « naturelle » pourrait mener vers une forme d'isolement.

Afin de pallier à ce risque et de proposer une formation complète, des actions ont déjà été mises en place parmi lesquelles :

- ❖ Ateliers d'improvisation
- ❖ Ateliers Piano +
- ❖ Clavier Lab
- ❖ Ensembles de guitares

A ce titre, afin de continuer le travail déjà réalisé sur ce point, le Conservatoire mettra en œuvre les actions suivantes :

- ❖ Encourager la création de projets artistiques en incitant les enseignants à les penser en tant qu'actes pédagogiques, assorties à des actions de médiation, de sensibilisation sur le territoire ;
- ❖ Accompagner la volonté de développement des enseignements vers une pratique autonome et de haut niveau ;
- ❖ Poursuivre la réflexion sur le parcours de l'élève permettant de mettre en évidence les priorités pédagogiques de l'équipe et de baliser cycle par cycle le déroulement des apprentissages ;
- ❖ Vigilance toute particulière concernant la place de la pratique collective dans le déroulement des études ;
- ❖ Poursuivre le développement des compléments de cursus.

ANNEXE 1 : EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2021 DU CRD DE QUIMPER

RAPPEL DU CONTEXTE D'ECRITURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT ET COMPARATIF AVEC LA SITUATION ACTUELLE

Elaboré suite à une période d'intérim de direction s'étant déroulée du mois de septembre 2013 à la fin de l'année civile 2014, le projet d'établissement du conservatoire de Quimper avait été écrit par le directeur suite à sa prise de fonction au mois de janvier 2015. Il s'était basé à cet effet, outre la commande de la collectivité territoriale et le fruit des consultations internes, sur les constats et recommandations de Ministère de la Culture formulées lors d'une missions conduite en 2013 et sur la base des préconisations formulées dans la note de renouvellement de classement de l'établissement.

Concernant l'application du projet, il convient de rappeler ici que de nombreuses perturbations ont biaisé la bonne application, et en conséquence l'analyse, de ce projet :

- Mars 2020 : crise COVID ayant provoqué l'arrêt en présence des activités pédagogiques et la suspension jusqu'en 2021 de la plupart des pratiques collectives. Dégradation des disciplines vocales, des conditions d'enseignement. Absence de représentations publiques dans de nombreuses disciplines...
- Septembre 2020 : départ du directeur de l'établissement et vacance de ce poste ;
- Juin 2021 : arrivée d'un nouveau directeur ;
- Printemps 2022 : départ du directeur après une période d'arrêt maladie entraînant une nouvelle vacance du poste de direction jusqu'en décembre 2022.

Il convient en conséquence de prendre en compte que les informations mentionnées ci-dessous ont été nécessairement affectées par ces difficultés.

EVOLUTION DES EFFECTIFS

En effectuant une étude comparative de la situation de l'établissement lors de l'écriture de ce projet (2015) et aujourd'hui (2023), il peut être constaté une certaine similarité dans les constats sauf au niveau de l'âge des élèves adultes :

En 2015	En 2023
676 élèves (musique + théâtre)	677 élèves (musique + théâtre)
53% d'élèves de moins de 14 ans	57,9% d'élèves de moins de 14 ans
25% d'élèves adultes	26,3% d'élèves adultes
70% des élèves adultes ont plus de 30 ans	36,9% des adultes ont plus de 30 ans

Similarité de la situation générale de l'établissement observable, nous pouvons toutefois constater un rajeunissement très net des élèves adultes. Cette différence majeure montre la capacité actuelle de l'établissement à attirer durablement les jeunes adultes.

EVOLUTION DU PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DES USAGERS

En termes de représentation socio-économique de la population, il peut être constaté une évolution sensible :

En 2015	En 2023
42% des usagers ont des revenus les plaçant dans la tranche maximale correspondant alors à un QF supérieur à 2438 euros	32,82% des usagers ont des revenus les plaçant dans la tranche maximale correspondant alors à un QF supérieur à 2562 euros
80% des usagers se situent dans les tranches 7 à 11 et possèdent donc un QF supérieur à 835 euros	78,31% des usagers se situent dans les tranches 7 à 11 et possèdent donc un QF supérieur à 878 euros
Une très nette inflexion du nombre d'inscription intervient à partir de la tranche 6 et se poursuit jusqu'à la tranche 1 ➤ Corrélation entre catégories socio professionnelles et fréquentation du CRD	Inflexion du nombre d'inscrits à partir de la tranche 7. Le pourcentage se maintient ensuite avant un léger regain dans la tranche 1 (5,37%), soit QF inférieur à 410 euros. ➤ Progression des capacités du conservatoire à s'adresser aux publics défavorisés économiquement.

Même si le schéma global des catégories socio-professionnelles reste relativement similaire avec un pourcentage très important d'usagers bénéficiant de revenus élevés, il est à relever une progression très sensible du nombre d'élèves dépendant de familles aux revenus plus limités.

Il est également à noter que l'augmentation du nombre d'élèves correspondant à cette catégorie mis en regard du maintien du pourcentage d'élèves issu des couches socio-économiques favorisées semblent indiquer un affaiblissement de la représentation des tranches médianes. Ce phénomène serait à observer au fur et à mesure des années à venir.

ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2015, lors de l'écriture du projet d'établissement, il était alors relevé la faible représentation des élèves en situation de handicap. Il est malheureusement à noter que ce point n'a absolument pas évolué en 2023. A ce titre, il serait judicieux de placer ce sujet au cœur du prochain projet d'établissement et de s'assurer de la bonne exécution des actions le concernant.

TENDANCE GLOBALE

En 2015, le directeur relevait au moment de la réécriture du projet d'établissement une tendance à la baisse des effectifs depuis plusieurs années. Les causes de cette tendance étaient alors attribuées tant à une organisation insatisfaisante de l'établissement qu'à un projet pédagogique inadéquat ou une communication ne permettant pas au public de connaître les propositions pédagogiques de l'établissement.

En 2023, après les années COVID, il convient d'observer aujourd'hui une tendance durable à une légère hausse des effectifs. En effet, si celui-ci est aujourd'hui similaire à l'effectif constaté en 2015, la progression en termes d'effectifs est très importante depuis la reprise post COVID :

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
676	623	606	595	581	602	590	653	672

Il est à noter que, le 1^{er} septembre 2023, était relevé un chiffre provisoire du nombre d'élève de 699 élèves pour une liste d'attente de 200 personnes. Il est toutefois probable que le nombre d'élèves diminue progressivement pour se restabiliser autour de 675 élèves vers les vacances de la Toussaint.

Ce phénomène de croissance rapide des effectifs cumulé à la présence d'une liste d'attente importante (autour de 200 personnes) confirme la dynamique positive aujourd'hui à l'œuvre au conservatoire de Quimper.

A noter, l'absence de prise en charge des élèves en situation de handicap cumulé avec le grand nombre d'élèves sur listes d'attentes doit nous pousser à nous interroger sur les possibilités d'amélioration de fonctionnement et d'optimisation dans l'organisation des cours.

LE NIVEAU DES ELEVES

Lors de l'étude préliminaire menant à l'écriture du précédent projet d'établissement, le directeur avait relevé en musique « un net déséquilibre des effectifs traduisant une fréquentation segmentée ainsi qu'une baisse de l'effectif global. ». Il relevait également « le nombre d'élèves inscrits dans chaque cycle des cursus suit une courbe descendante prononcée ce qui signe un important turn-over dès les quatre premières années d'inscription. »

En 2023, si la situation est toute autre au sein des différents cycles, force est de constater que l'écart visible d'un cycle à un autre est très conséquent. L'observation des effectifs généraux de l'établissement permet également de relever le nombre important d'élèves hors cursus :

Répartition des 664 élèves musiciens (année 2023-2024) :

⇒ 488 élèves en cursus dont :

- 74 élèves en éveil-initiation soit 11,16%
- 9 élèves en parcours voix soit 1,36%
- 284 élèves en 1C soit 42,84%
 - 66 en 1C1
 - 69 en 1C2
 - 67 en 1C3
 - 53 en 1C4
 - 29 en 1C5
- 82 élèves en 2C soit 12,37%
 - 28 en 2C1
 - 20 en 2C2
 - 18 en 2C3
 - 16 en 2C4
- 27 élèves en 3C soit 4,07%
 - 13 en 3C1
 - 7 en 3C2
 - 7 en 3C3
- 10 élèves en COP soit 1,51%
 - 8 en COP 1
 - 1 en COP 2
 - 1 en COP 3
- 2 élèves en perfectionnement soit 0.3%

⇒ 176 élèves hors cursus dont :

- 77 élèves en CHAM soit 11,46%
 - 20 élèves en 3^{ème}
 - 15 élèves en 4^{ème}
 - 21 élèves en 5^{ème}
 - 21 élèves en 6^{ème}
- 99 élèves hors cursus soit 14,93%

L'examen des effectifs niveaux par niveaux en musique nous permet d'observer une certaine stabilité dans les effectifs durant le 1^{er} cycle. Compte tenu des remarques du directeur précédent et de la courbe des effectifs du CRD durant les dernières années, nous pouvons déduire que la dynamique positive touchant le conservatoire date de l'année scolaire 2021-2022. De ce fait les élèves admis durant cette année entreront en 2023-2024 en 1C3. La grande stabilité de ces effectifs combiné avec un faible taux d'arrêt et une liste d'attente très importante risque toutefois de poser des problèmes dans les années à venir. En effet, au fur et à mesure que les élèves monteront en niveau un « encombrement » risquera de se produire, ce qui risque à terme de bloquer les capacités d'accueil de l'établissement.

LES ACTIONS HORS LES MURS

Concernant les actions hors les murs, le directeur avait relevé lors de la rédaction du projet d'établissement, que l'offre était importante et de qualité mais que malheureusement le public n'était pas aussi diversifié et se composait souvent de proches des acteurs de l'action.

Aujourd'hui, force est de constater que le conservatoire peut encore beaucoup progresser sur ce point. En effet, depuis la période d'arrêt des activités de diffusion liée à la crise sanitaire provoquée par le COVID 19, la reprise s'est faite progressivement mais dans une période de vacance des postes de directeur et de responsable administratif et financier.

Compte tenu de ces difficultés, il a été très complexe de mettre en place d'autres pratiques. De la même manière, l'établissement ne dispose à ce jour pas de suffisamment d'indicateurs permettant d'analyser ce point. En effet, si les données permettent de répondre aux enquêtes du ministère et de donner quelques indications, elles sont insuffisantes pour analyser en profondeur les actions comme leur pertinence au regard des besoins de la collectivité.

Le manque de données constaté concernant la fréquentation des actions culturelles du conservatoire est un point à améliorer de toute urgence. Il conviendra d'établir parmi les actions prioritaires d'optimiser les indicateurs d'évaluation des actions de diffusion.

A l'issue de ces réflexions, le directeur avait défini les objectifs suivants pour la période concernée :

- Promouvoir les conditions d'accès pour tous afin de tendre vers une juste représentation des publics du territoire
- Donner de la cohérence au projet pédagogique de l'établissement tout en le rendant plus attractif par une meilleure réponse aux enjeux des formes et pratiques artistiques d'aujourd'hui
- Diversifier les publics touchés par les actions hors les murs en priorisant les actions à destination des publics empêchés ou éloignés des structures culturelles
- Accompagner les élèves tout au long de leurs parcours vers une pratique autonome
- Créer un cycle spécialisé attractif par l'originalité, la qualité de ses propositions et la rigueur de sa conception

EVALUATION DES OBJECTIFS

Afin d'évaluer la bonne réalisation des objectifs, différents indicateurs avaient été définis par le directeur.

CRITERE 1 : REPRESENTATION DE LA DIVERSITE DES PUBLICS

Indicateur 1 : évolution statistique d'inscription annuelle, par lieu de résidence, âge, référentiel tarifaire lié au quotient familial

Afin de vérifier cet indicateur, il est nécessaire de reprendre les chiffres d'évolution des effectifs présentés en première partie. Période concernée par le projet d'établissement mise en jaune :

2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
676	623	606	595	581	602	590	653	672

En premier lieu, il apparaît clairement que le nombre d'inscrit n'a pas augmenté durant ce projet d'établissement. En effet, si la chute concernant l'année scolaire 2020-2021 est largement explicable par la situation sanitaire et la crise liée au COVID-19, la chute s'est poursuivie de manière presque constante pendant la majeure partie de la période de validité de ce projet, la seule hausse notable d'effectif restant relativement modeste en 2019.

Il est en revanche à noter que la hausse des effectifs est venue bien après, lors de la reprise post COVID alors que les vacances de direction successives ont interrompu le présent projet. Il paraît donc compliqué de faire le lien entre celle-ci et le projet 2016-2021.

Concernant la représentation socio-économique du public de l'établissement, il est à noter une forte baisse du pourcentage du public le plus favorisé sans que cela ne bénéficie aux publics les plus précaires. En effet, si la tranche 11 est passée de 42% à 32% du public de l'établissement, la prise en compte des tranches 7 à 11 démontre en revanche que ces tranches passent d'un pourcentage de 80% à 78%.

Concernant les tranches 1 à 6, la progression de la tranche 1 s'est donc produite au détriment des 5 autres. Si la progression du pourcentage d'élèves relevant de la tranche 1 est effectivement un progrès important, il apparaît toutefois que la réduction du nombre de familles dépendant des tranches médianes traduit la baisse de fréquentation du conservatoire par les classes moyennes.

Concernant l'évolution des inscriptions par tranches d'âge, l'analyse comparative de la situation en début de projet par rapport à la situation actuelle démontre un net rajeunissement du public de l'établissement.

Compte tenu de la crise COVID ayant perturbé les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, il est assez compliqué d'évaluer si les évolutions concernant l'âge des élèves comme l'effectif global sont liées au projet d'établissement ou à la situation sanitaire suivie de la reprise des activités.

En effet, concernant l'âges des usagers, à ce jour aucun chiffre n'est disponible pour l'année 2020, avant la crise sanitaire, soit ceux qui éclaireraient le plus significativement sur l'impact de ce projet d'établissement. Il en est de même pour l'évolution des âges des élèves de l'établissement.

Indicateur 2 : évolution statistique de typologies de publics touchés par l'action culturelle et l'action éducative conduite par l'établissement

L'emploi de cet indicateur pour précéder à l'évaluation des objectifs du projet d'établissement est malheureusement compliqué par l'arrêt de l'ensemble des actions culturelles durant les années 2020 et 2021 en raison de la situation sanitaire. Cette situation, indépendante de la volonté des différents acteurs a cassé la dynamique préexistante, ce qui impose aujourd'hui un travail de reconstruction.

Concernant l'année 2022, la vacance du poste de direction du conservatoire n'a pas permis de redéfinir des indicateurs permettant d'évaluer l'impact des actions culturelles menées par l'établissement. Ce point d'amélioration devra faire impérativement partie des priorités du prochain projet d'établissement.

Concernant ce premier critère, le constat est très mitigé. Si des actions ont été mises en place afin de tendre vers une plus grande diversité des publics au sein de l'établissement, il est à noter que le contexte sanitaire au niveau national comme la grande instabilité au niveau du poste de la direction de l'établissement n'ont pas permis de parvenir à un résultat satisfaisant. Cet objectif n'ayant pu être atteint, il conviendrait de le reconduire pour les années à venir en redéfinissant des priorités en lien avec la nouvelle situation de l'établissement.

CRITERE 2 : MAINTIEN DES EFFECTIFS DANS LA DUREE DES CYCLES

Indicateur : évolution statistique du nombre d'élèves par discipline, par année et par cycle.

Comme mentionné dans la présentation du contexte, une certaine stabilité est nettement observable dans les effectifs du 1^{er} cycle, ce qui indique une continuité de l'apprentissage des générations d'élèves étant entrés à compter de l'année scolaire 2021-2022. Il reste cependant à entretenir cette dynamique. En effet, celle-ci est survenue au moment d'une dégradation importante de la qualité d'enseignement et aucun dispositif pédagogique innovant ou projet d'ampleur n'a donc pu se réaliser durant cette période. De ce fait ce rebond ayant manifestement été déclenché par la reprise post COVID, il s'agit donc d'entretenir activement cette envie d'apprentissage artistique afin que cette arrivée importante d'élève ne retombe pas de manière aussi soudaine qu'elle est arrivée.

CRITERE 3 : ATTRACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

Indicateur : mesure de l'évolution des nouvelles demandes d'inscription (satisfaites et insatisfaites), enquête sur la perception de l'établissement par des personnes non inscrites (enfants, adultes, adolescents) dans différents quartiers de la ville et de ses environs.

Concernant cet indicateur, le bilan est à l'heure actuelle assez contrasté.

Si, concernant le nombre de demandes d'inscription le bilan est très positif puisque 277 personnes ont fait une demande d'inscription au 22 août 2023 pour la rentrée de septembre 2023 et que, suite aux admissions, 200 personnes sont en liste d'attente en vue de cette même rentrée, il apparaît que l'image du conservatoire peut être améliorée au sein de la ville.

En effet, si de nouveaux publics se présentent chaque année afin d'apprendre la musique ou le théâtre, il semble malheureusement en retour que l'établissement se soit, au fur et à mesure des années, éloigné des autres services de la municipalité et que cela ait pu écorner son image de service public.

De la même manière, les crises ayant récemment frappé l'établissement ont pu provoquer un éloignement entre le conservatoire et ses partenaires principaux (Théâtre de Cornouaille, Très Tôt Théâtre...). Il en résulte une situation où, malgré le public qui vient à lui, le conservatoire se retrouve insuffisamment inséré dans le paysage culturel quimpérois. Afin de garantir la qualité des activités de l'établissement, il importera donc de corriger rapidement cette situation.

CRITERE 4 : EVALUATION QUALITATIVE AUPRES DES USAGERS DE L'IMPACT DES NOUVELLES MESURES PEDAGOGIQUES ET ORGANISATIONNELLES

Au moment de l'écriture du projet d'établissement, un projet ambitieux de réforme pédagogique s'est dessiné impliquant une révision tant de l'organisation des enseignements instrumentaux et de la formation musicale que des objectifs de formation. Dans ce contexte était également prévu de revoir les modes d'évaluations plus voués à devenir des évaluations continues que terminales à chaque fin de cycle.

A ce jour, en août 2023, il n'est pas possible d'évaluer la mise en place de cette réforme pour plusieurs raisons :

- La mise en place de la réforme n'a finalement touché que l'aspect administratif via la suppression de la notion d'année pour mettre en place le système de phases.
- Ce système de phase s'est finalement avéré peu probant et a généré une très forte incompréhension aussi bien au niveau de l'équipe pédagogique que des usagers. Devant ce constat, le directeur en fonction a remis en question ce système en début d'année civile 2022 afin de revenir à un compte par années en vue de l'année scolaire 2022/2023.

Cette réforme n'ayant pas été réalisée et le seul aspect expérimenté ayant été depuis abrogé, ce critère d'évaluation n'est plus pertinent.

CONCLUSION

Le projet d'établissement de la période 2016-2021 portait un projet ambitieux de modernisation de la structure tant sur le fond de son fonctionnement (questionnement sur les objectifs, changement de paradigme via la mise en place d'une démarche de projets, volonté de développer l'accessibilité sur des critères socio-économiques et par rapport au handicap) que sur la forme (volonté de développer la pédagogie de groupe, recentrage de la pratique collective au centre du parcours, uniformisation des modes d'évaluation, des temps de cours...).

Ce programme, extrêmement dense, nécessitait une remise en question profonde de l'ensemble de l'équipe, ce qui n'était peut-être pas le plus simple dans le contexte d'une sortie de crise et de l'arrivée d'un directeur après 1 an et demi de vacance de direction.

De ce fait, si des actions ont pu être menées dans ce contexte (création de la CHAM, modernisation de l'administration...), d'autres ont en revanche pu être annulées voire abrogées rapidement après leur mise en place ce qui a conduit à une forme de statu quo tant en termes d'objectifs que d'organisation pédagogique.

Enfin, la période pandémique a également fortement perturbé l'activité de l'établissement et modifié le contexte général d'évolution de la structure.

Cette évaluation permet donc de mettre en lumière plusieurs points qu'il semble particulièrement important de retenir dans la perspective du projet d'établissement suivant :

- ❖ La place du handicap ;
- ❖ La mise en place d'indicateurs fiables et pérennes, permettant de mesurer l'évolution de l'établissement sur la durée et la pertinence de ses actions ;
- ❖ La nécessité de conduire une réflexion pédagogique d'ampleur avec l'ensemble de l'équipe afin de prendre le temps de moderniser le fonctionnement pédagogique de la structure sur la durée du prochain projet d'établissement ;
- ❖ Nécessité de replacer le conservatoire comme un service public à part entière de la ville de Quimper et casser l'image « indépendante » qui a pu se créer ;
- ❖ Renforcer la position du conservatoire vis-à-vis de ses partenaires afin d'en faire un élément central de l'enseignement artistique sur le territoire. A cet effet, besoin de resserrer les liens avec les acteurs locaux via la proposition d'actions communes, de co-portage de projets.

ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2030

Plan d'action projet d'établissement 2024-2030																										
	2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030													
	janvier	septembre	janvier	septembre	janvier	septembre	janvier	septembre	janvier	septembre	janvier	septembre	janvier	septembre												
Projets pédagogiques et artistiques	Construire une saison artistique en lien avec les acteurs du territoire et associer à toute prestation des actions de médiation et sensibilisation																									
	Optimiser les indicateurs permettant d'évaluer les actions ainsi que leur pertinence au regard des missions de l'établissement.																									
	Être en capacité d'initier des projets multi-partenariaux visant à une sensibilisation plus large de la population.																									
Climat général et locaux			Création d'un climat de convivialité																							
			Mise en place du tri sélectif																							
			Etude conformité de l'auditorium																							
Action Culturelle	Mise en place de rdv préparatoires en lien avec les partenaires		Evaluation de la pertinence des actions, optimisation et pérennisation du dispositif																							
	Mutualisation d'actions avec les partenaires du territoire																									
	Intégration des partenaires au conseil d'établissement																									
	Favoriser une programmation « mobile » visant à sortir du centre-ville et à être présent sur l'ensemble du territoire.																									
Communication, relation à l'usager	Réécrire le règlement des études																									
	Repenser les supports d'information de l'accueil																									
	Repenser la signalétique dans l'établissement																									
	Concevoir des supports de communication "Faciles à lire et à comprendre"																									
	Accueil conseiller aux études à plein temps	Conseil aux études																								
Actions concernant les amateurs ou plus largement, les élèves	Poursuivre la démarche d'ouverture d'ateliers à destination des amateurs du territoire																									
	Mettre en place une dynamique d'accompagnement des amateurs allant au-delà du « simple cours »																									
	Faciliter les prêts de locaux																									
Elargissement des publics	Concertation autour de la proposition d'IMS	Redéfinition de l'appel à projets	Expérimentation de la nouvelle procédure	Bilan et optimisation	Elargissement de l'offre d'interventions en milieu scolaire																					
	Mise en place des dispositifs	Programmation annuelle de projets inclusifs																								
Facilitation matérielles et financière des apprentissages	Ajustement de la grille tarifaire en fonction des politiques définies par la municipalité																									
	Poursuite de la rénovation du parc instrumental. Développement des parcs instrumentaux concernant les classes créées en septembre 2022.					Mise en œuvre d'un entretien régulier du parc instrumental permettant son maintien dans un état d'utilisation satisfaisant.																				
Place des réseaux	Renforcer les actions pédagogiques partenariales (master-classes, rencontres avec les artistes, stages...)																									
Pédagogie	Réflexion sur parcours de l'élève		Mise en application des parcours																							
			Mise en place d'un parcours du spectateur																							
	Accompagner la restructuration et stabilisation des départements pédagogiques																									
	Proposer des projets artistiques incluant des dispositifs pédagogiques, de médiation, de sensibilisation																									
	Accompagner la volonté de développement des enseignants vers une pratique autonome et de haut niveau																									
Classes à Horaires Aménagés	Procéder à la mise en œuvre du SNOP et du nouveau diplôme national en lien avec le réseau des conservatoires de Bretagne																									
	Réécrire le projet pédagogique de la CHAM avec le collège Max Jacob et l'insérer dans les parcours du conservatoire																									
	Elargir le rayonnement de la CHAM dans les écoles primaires du territoire.																									
Etudier la faisabilité d'une CHAM primaire					Mise en œuvre envisagée d'une CHAM primaire																					